

Principales décisions du conseil communal

Séance 28 septembre 2021



Affaires générales

- Le Conseil a remis le brevet du Titre et de l'Insigne d'Honneur d'argent de Lauréat du Travail à Monsieur Pierre Gossiaux, boulanger pâtissier.
- Prise de connaissance du bilan de l'opération « Place aux Artistes » 2021.
- Le Conseil a autorisé le collège à introduire une action judiciaire contre le SPW, l'intercommunale INBW et la Province du Brabant wallon pour obtenir la désignation d'un expert judiciaire dans le but de déterminer les causes et responsabilités dans les affouillements présents dans la rue de Ways (N237) et les modalités du chantier de réparation à mettre en œuvre.

Finances

- Approbation du budget 2022 de la Fabrique d'église de Baisy-Thy. Les dépenses et recettes prévues sont de 11.575 €. Le budget est donc équilibré. La part communale prévue pour 2022 est de 8.786,30 €.
- Approbation du budget 2022 de la Fabrique d'église de Vieux-Genappe : Les recettes et dépenses sont prévues pour 34.972 €. Le budget est donc équilibré. La part communale prévue pour 2022 est de 13.592 €.
- Approbation du budget 2022 de la Fabrique d'église de Houtain-le-Val : les recettes et dépenses prévues s'élèvent à 19.973,85 €. Le budget est donc équilibré. La part communale prévue pour 2022 est de 3.940 € à l'ordinaire.
- Prise de connaissance des procès-verbaux de vérification de caisse de la Directrice financière des 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2021.
- Prise de connaissance des comptes 2020 et du budget 2021 de l'ASBL des Salles communales.

Environnement

- Avis favorable sur la proposition de règlement complémentaire de circulation déposée par le SPW concernant les feux tricolores au carrefour de la Place de Bousval. Avis défavorable sur le panneau B22 qui permet aux cyclistes de franchir le feu rouge pour tourner à droite vers Genappe.
- Avis défavorable sur la proposition de règlement complémentaire de circulation déposée par le SPW concernant les feux tricolores au carrefour de la Grand-Place de Genappe en demandant le placement du feu sur le pignon de la pizzeria.
- Fixation à 60 € du prix de la participation au voyage organisé par la Commission agriculture à Houffalize le 9 novembre 2021.

Energie

- Approbation de la candidature de la Ville de Genappe au subside Pollec 2021 pour 2 dossiers : la réalisation d'un réseau de chaleur entre les bâtiments de l'Espace 2000 et l'aide au montage de projet d'énergie renouvelable avec participation citoyenne (Turbine hydroélectrique, rue de Charleroi sur le site du grand moulin). Le subside sollicité est plafonné à 500.000 €.

- Adhésion au projet de l'intercommunale INBW de réaliser une thermographie des bâtiments pour une dépense de 7.500 €.
- Le Conseil communal a approuvé le cahier des charges d'un marché d'installation de 10 bornes de recharge intelligentes sur le site de "l'Espace 2000 et de la plaine communale". Le montant estimé s'élève à 78.099,17 € hors TVA ou 94.500,00 €, 21% TVA comprise.
- Approbation d'une convention avec la société ZEMO pour la gestion, l'exploitation et la maintenance des bornes de rechargement électriques déjà installées sur le territoire (Rue de la Station, Grand place et plaine communale).
- Approbation du cahier des charges et le montant estimé du marché de service de Consultance en matière de travaux publics - Années 2022 à 2024. Le montant estimé s'élève à 49.000,00 € HTVA ou 59.290 €, 21% TVAC.
- Approbation du cahier des charges et du montant estimé du marché de travaux d'amélioration de diverses voiries dans le cadre du Plan Investissement 2019-2021 - Année 2020 - Rue du Presbytère et Place Morimont à Loupoigne ", tel que corrigé en fonction des remarques du SPW.
- Le montant estimé s'élève à 340.177,92 € HTVA ou 397.314,27 €, 21% TVAC, se répartissant comme suit : 272.077,88 € HTVA ou 329.214,23 € TVAC 21 % pour la partie « voirie » et 68.100,04 € HTVA pour la partie « égouttage ».
- Le Conseil a approuvé la convention de coopération relative à l'organisation d'un achat groupé dans le cadre d'un marché de services postaux telle que proposée par la SCRL I.P.F.B.W.